



INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le budget de la commune est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

Le budget communal est donc un acte fondamental de la gestion municipale. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation : de prévision parce qu'il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année à venir et d'autorisation parce qu'il constitue l'acte juridique par lequel la collectivité locale est autorisée à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

1. EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif du budget principal au titre de l'exercice 2023 s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Budget principal M57</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	17 358 000 €	17 358 000 €
Investissement	10 301 000 €	10 301 000 €

Il est procédé à la reprise des résultats de l'exercice 2022 sur le budget primitif 2023 tel qu'il suit :

L'excédent cumulé de fonctionnement de + 7 108 945.86 € est affecté tel qu'il suit :

- Article budgétaire 002 : + 4 808 945,86 € reportés en section de fonctionnement
- Article budgétaire 1068 : 2 300 000 € affectés en section d'investissement

L'excédent cumulé d'investissement de + 310 414.04 € est reporté à l'article budgétaire 001.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont repris à hauteur de 916 371.26 € en dépenses et 1 037 928.62 € en recettes.

2. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE ET OPERATION

Rappel: Le budget principal est voté par chapitre en fonctionnement, et par opération et chapitre en investissement.

Structure du budget primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 - Dépenses générales	4 399 450,00 €	013 - Atténuations de charges	77 000,00 €
012 - Charges de personnel	6 617 430,00 €	70 - Produits de service	666 530,00 €
014- Atténuation de charges	7 000,00 €	73 - Impôts et taxes	9 790 310,00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 475 134,00 €	74 - Dotations et participations	1 796 900,00 €
66 - Charges financières	47 810,00 €	75 - Autres produits de gestion	51 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	76 - Produits financiers	14,14 €
68 - Dotations aux provisions	1 176,00 €	77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €
Total des dépenses réelles	12 568 000,00 €	Total des recettes réelles	12 384 054,14 €
023 - Virement en investissement	3 900 000,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	165 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	890 000,00 €	002 - Résultat reporté	4 808 945,86 €
Total des dépenses	17 358 000,00 €	Total des recettes	17 358 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
13 - Subventions d'équipement	132 800,00 €	1068 - Excédent de fonctionnement	2 300 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	164 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers, réserves	527 000,00 €
204 - Subventions d'équipement	179 300,00 €	13 - Subventions d'investissement	127 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	630 871,40 €	024 - Produits de cession	260 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 722 000,00 €	45 - Opérations pour compte de tiers	798 657,34 €
Opération 13 - Centre-ville	2 460 000,00 €		
Opération 14 - Projet école centre-ville	2 600 000,00 €		
16 - Emprunts	382 000,00 €		
45 - Opérations pour compte de tiers	798 657,34 €		
Total des dépenses réelles	9 069 628,74 €	Total des recettes réelles	4 012 657,34 €
040 - Opérations d'ordre entre section	165 000,00 €	021 - Virement du fonctionnement	3 900 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	890 000,00 €
		041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €
		001- Report de résultat	310 414,04 €
Restes à réaliser 2022	916 371,26 €	Restes à réaliser 2022	1 037 928,62 €
Total des dépenses	10 301 000,00 €	Total des recettes	10 301 000,00 €

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

OPERATION	Pour mémoire AP votée au BP 2022	AP révisée 2023	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
OP 13 : Réaménagement du centre-ville	5 100 000 €	5 100 000 €	244 541.60 €	2 651 066.94 € Dont 191 066.94 € de restes à réaliser	1 500 000 €	600 000 €	104 391.46 €
OP 14 : Projet école centre-ville	3 200 000 €	10 000 000 €	0 €	2 600 000 €	900 000 €	500 000 €	6 000 000 €

Le budget principal comporte deux opérations d'investissement :

4. DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 1 680 743.41 €.

Quatre emprunts composent la dette de la ville et se répartissent au niveau de l'encours, à hauteur de 87.52 % en taux fixe et 12.48 % en taux variable.

Les annuités prévisionnelles de l'exercice se décomposent comme suit :

- Intérêts de la dette : 45 487.52 €
- Intérêts courus non échus prévisionnels : - 3 000 €
- Remboursement de capital : 376 997.97 €

La présente présentation, jointe à la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux accompagne le budget primitif figurant au nombre des pièces annexes remises auxdits conseillers.